

Pour le maintien du lien social

Delémont se développe : pôle régional, la ville attire de plus en plus de visiteurs qui – se mélangeant à une population en (très légère) augmentation – fait de certains quartiers, à des moments précis, penser à une ville d'importance. L'attrait des commerces, des lieux de divertissement, des manifestations de tous ordres, suscite indéniablement un engouement et c'est heureux.

Dans l'immense majorité des cas, ce foisonnement de vie se passe à satisfaction. La ville s'anime et tout le monde en profite.

Mais évidemment et comme partout, un tel développement génère sa part – infime – de problèmes, qui parfois peuvent faire la une de l'actualité. Il faudrait donc non seulement rappeler les règles de vie en communauté lorsque nécessaire (voir notre motion relative à la police communale déposée aussi le 29 avril 2013), mais encore mettre en place des outils de maintien du lien social.

En effet, il est – encore une fois comme partout – évident que des espaces tels que la gare en particulier - mais aussi la vieille ville – voient croître des groupes de population vivant souvent en marge de l'insertion professionnelle. Ces groupes trouvent à la gare, en vieille ville - ou dans les rues et quartiers à proximité immédiate – des espaces naturels pour se retrouver, échanger, et parfois juste « vivoter ensemble dans la rue ».

Il est vrai que de tels groupes suscitent parfois l'interrogation, la suspicion, la crainte, par les simples badauds que nous sommes tous parfois. Il est donc nécessaire maintenant de mettre en place ce qu'il faut à Delémont pour maintenir le lien social entre les populations « traditionnelles et marginales », comme cela se fait partout ailleurs avec des résultats positifs.

**C'est pourquoi nous demandons qu'une étude soit menée et porte sur :**

- **La stratégie communale de maintien du lien social**
- **L'engagement du personnel qui en découle (en particulier des travailleurs sociaux hors murs)**
- **La mise en place de mesures annexes en particulier à la gare**
- **La coordination entre ces mesures et celles menées par d'autres organes de la commune, du canton et d'autres instances**

Delémont, le 29 avril 2013

André Parrat  
Cs-Pop & Verts

